

CSE Siège 12 juillet 2023

MEDIA FACTORY

Chronique d'une fusion annoncée



- . D2S, les élus suivent le dossier!
- . **EGALITE FEMMES/HOMMES**, des progrès à souligner.
- . LOGEMENT, des alternatives s'imposent!
- . VICTOIRES DE LA MUSIQUE et des équipes de la Fabrique !

MEDIA FACTORY, Chronique d'une fusion annoncée!

La Média Factory c'est l'équipe en charge de mettre en œuvre tous les moyens qui permettent à France Télévisions de fabriquer une antenne que celle-ci soit captée par la TNT ou qu'elle arrive via une box sur l'écran de télévision.

Parmi ses membres, **l'équipe support** qui doit garantir la qualité de la diffusion.

Elle est actuellement implantée sur 2 sites, l'un à Varet (Paris 15ème), l'autre au sein de la Maison France Télévisions.

Prochainement, les 2 équipes seront réunies et regroupées au Siège.

Qui dit regroupement, dit réorganisation du travail et c'est cette réorganisation que la direction est venue présenter aux élus.

Ceux-ci souhaitent, avant d'émettre un avis, des informations complémentaires sur les nouvelles conditions de travail proposées aux **A**dministrateurs **R**éseau **S**ystème.

Ils demandent un planning sur 8 à 14 semaines pour comprendre le nouveau mode de fonctionnement du service, une meilleure évaluation de la charge de travail de chacun (missions, temps de travail ...), un réajustement des formations qui semblent sous dimensionnées.

Ils souhaitent également que des négociations aient lieu entre les organisations syndicales et la direction : cette nouvelle organisation aura des impacts négatifs sur le mode de vie et la part variable du salaire des ARS qui seront désormais essentiellement programmés en journée et non plus en horaires décalés.

Les élus estiment essentiel que salariés et direction puissent trouver un terrain d'entente sur l'organisation du travail et qu'une compensation financière soit proposée aux équipes support de la Media Factory.

Toutes ces demandes ont été inscrites dans une **résolution votée à l'unanimité** (à lire ici ➡).

26 Votants: 26 Pour

D2S, les élus suivent le dossier

La décision a été actée lors du CSE du mois de juin, une commission ad hoc, autrement dit dédiée allait être constituée pour suivre les actions menées par la direction pour remettre sur les rails un service en grande difficulté et en grande souffrance.

A l'unanimité, les élus ont donc constitué la « Commission D2S » et ont désigné.

Freddy BERTIN, Président (UNSA-SRCTA). Sophie PIGNAL (Secrétaire du CSE Siège) et Olivier LECLANCHE (Rapporteur de la CSSCT) sont membres de droit de cette commission qui réunit des représentants de chaque organisation syndicale : Serge CIMINO (SNJ), Alina REBOREDO (FO), Alexis du RETAIL (CGT), Olivia PERGAMENT (CFDT), Jacques LAROSE (CGC).

Cette commission se réunira une fois par mois en présence du Secrétaire Général de France Télévisions qui s'est engagé à y participer.

Tous les trimestres, un suivi sera réalisé en CSE.

26 Votants: 26 Pour

EGALITE FEMMES/HOMMES, des progrès à souligner

Certes tout n'est pas parfait et le chemin à parcourir pour parvenir à une vraie égalité est encore long mais incontestablement des progrès ont été accomplis.

A noter:

- Les femmes représentent désormais 50,3% des effectifs

Certes, le chiffre est global et la réalité de certains services comme les RH ou la communication ou encore les services techniques laisse à désirer mais la barre des 50% est bel et bien franchie.

- 900 mesures attribuées sur 2021/2022 soit 2,6 millions euros consacrés au rattrapage salarial

Pour autant, en 2022, le salaire brut médian des femmes reste encore inférieur de plus de 1% à celui des hommes et ce, pour une ancienneté moyenne supérieure!

Congés paternité, vers un changement de mentalité ?

A saluer l'effort de la direction en faveur de ce congé dont la durée est à France télévisions le double de ce que la loi prévoit, soit **50 jours** !

En 2022, la demande de congé est en augmentation, est-ce le signe d'un changement culturel ? C'est à souhaiter.

Le Label diversité vient d'être renouvelé à France Télévisions.

Et le 13 juillet, France Télévisions est passé devant la commission diversité de l'AFNOR en vue de l'obtention du renouvellement, pour 4 ans, du Label Alliance (égalité professionnelle entre les femmes et les hommes), examen réussi.

Un taux d'absentéisme en dessous du taux de 2019 (avant Covid)

60 092 jours d'absence pour maladies simples en 2022 (hors Covid) contre 61 029 en

2019. Un chiffre en baisse certes!

Reste toutefois à savoir si le télétravail n'a pas eu un impact sur le nombre d'arrêts inférieurs à 3 jours : ils ont diminué de 50%.

On supporte mieux les inconforts liés aux problèmes de santé lorsque l'on est à la maison....

Doit-on voir dans les chiffres énoncés un renoncement aux soins ?

La vigilance est de mise

D'autant que, l'actualité le montre, chaque jour même dans les démocraties, les droits des femmes sont en recul (Etats-Unis, Pologne, Hongrie...).

A France Télévisions, il faut surveiller de près les services de la rédaction car le constat est cruel : en 2022, les femmes journalistes ont perçu un salaire inférieur de – 7,1% à celui des hommes contre – 4,3% en 2021...

Plus nombreux dans l'encadrement, les hommes ont des rémunérations plus élevées !

L'effort de lutte contre le harcèlement moral et sexuel doit être poursuivi et l'accueil adapté aux hommes qui connaitraient ce genre de problèmes.

Les élus demandent que **la formation** soit **étendue à l'ensembles des salariés** et non seulement aux managers. Il est important qu'elle ne soit pas seulement déployée en version numérique mais au contraire qu'elle fasse l'objet de stages en présentiel afin de permettre aux uns et aux autres d'interagir sur ce sujet

La prise en compte des aidants et des contraintes qui pèsent sur eux est aussi un sujet car dans notre société vieillissante le problème va se multiplier.

Enfin, le travail de changement de mentalités et de meilleure acceptation de la différence doit se poursuivre à l'intérieur de l'entreprise comme à l'extérieur, en développant des programmes dédiés.

Tout cela, les élus l'ont affirmé dans un avis voté à l'unanimité (à lire ici ➡).

26 Votants: 26 Pour

LOGEMENT, des alternatives s'imposent!

2 497 328 € c'est le montant de la subvention versée à Action Logement en 2022 par France Télévisions. En 2021, elle a versé 2 486 624 €.

Des sommes conséquentes pour des résultats décevants :

Seuls 16 salariés sur 74 inscrits en 2022 ont pu bénéficier d'un logement social.

En 2021, ils ont été 18 sur 80. C'est trop peu!

Les demandes de logement social explosent : la France compte désormais 2,2 millions de ménages en attente d'un logement social, les salariés de France Télévisions sont aussi concernés.

Le ratio entre la cotisation versée et le nombre de logements mis à disposition par Action Logement pose question même si on sait que ces cotisations servent à soutenir un dispositif national.

La raison? Les salariés de France Télévisions sont considérés comme gagnants trop. Or leurs revenus ne leur permettent pas forcément d'accéder au parc privé!

Découragés, ils n'osent plus passer par l'entreprise pour trouver un logement.

Et pourtant près d'une demande sur 4 est honorée, il est donc primordial de communiquer sur le service pour augmenter le nombre de demandes et par voie de conséquences le nombre de logements attribués.

La procédure est simple, il suffit de se rendre sur <u>Monespace/Mon</u> quotidien/Logement.

Plus simple encore, contacter la Référente Logement de France Télévisions. Elle s'engage à étudier chaque situation et à faire connaître les dispositifs légaux d'aide au logement dont peuvent bénéficier les salariés quelque-soit leur situation Les jeunes, y compris les alternants peuvent bénéficier de ce service.

Par contre, le logement social ne peut pas répondre aux situations d'urgence pour lesquelles un numéro spécial existe : le 3919.

Quant au CSE, il souhaite apporter son concours. Il réfléchit à la possibilité de communiquer sur les offres de logements mises en location par les salariés.

Les élus ont voté une résolution dans ce sens à l'unanimité (à lire ici ➡).

26 Votants: 26 Pour

VICTOIRES DE LA MUSIQUE et des équipes de la Fabrique!

Elles se sont tenues le 10 février.

L'avis voté en CSE a permis à l'équipe de travailler dans le cadre de la dérogation horaire des 60 heures. Le réalisé présenté montre que le cadre a été respecté, ce que les élus soulignent.

A quand l'élargissement de cette couverture aux Victoires du jazz ?

• ET POUR TERMINER QUELQUES INFOS SUR LES OFFRES DU CSE

L'expo Ramsès a séduit parents et enfants!

La sortie enfants à l'Aquaboulevard de Paris a rencontré un franc succès.

Quant au **Passeport Culture et Patrimoine "Jazz in Marciac"** il a ses adeptes, il ne reste plus qu'une place !

Les inscriptions pour le voyage Ouzbékistan/Route de la soie sont en cours.

Le CSE réfléchit à de nouvelles propositions à destination de ceux qui ne partent pas en vacances via le Ci ORTF. Cela pourrait passer par la subvention d'hébergement type hôtel ou chambre d'hôtes.

Pour les élus, le Président du CSE a annoncé l'organisation d'une formation élus/managers et RH sur le fonctionnement des instances.

4 dates sont proposées : 20 octobre, 27 et 29 novembre et 11 décembre.

Les formations se dérouleront en présentiel à l'université de FTV sur une journée.

Paris, le 17 juillet 2023



RÉSOLUTION SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE L'INFORMATION-CONSULTATION SUR L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE SUPPORT DIFFUSION DU CSE SIÈGE FRANCE.TV

Les élus ont pris connaissance du projet visant à regrouper toute l'équipe de la Média Factory sur un même site. C'est un service pour lequel une alerte avait été lancée et examinée lors du CSE du mois d'avril 2023.

La situation était alors très tendue entre les salariés et le management.

Les échanges montrent que le blocage persiste et qu'un dialogue serein n'est pas encore établi. Les élus avaient demandé à la direction de mettre en œuvre une médiation. Celle-ci a été proposée de manière collective et n'a pas suscité l'adhésion.

Les élus demandent donc à la direction d'organiser cette médiation, de manière individuelle. C'est selon eux un préalable indispensable à la mise en œuvre de la réunification des équipes.

Ils notent une insuffisance des effectifs et espèrent une évolution de la situation d'ici la seconde partie de l'information consultation et qu'à tout le moins cette question sera clarifiée.

Ils ont étudié les documents transmis par la direction et estiment que des informations complémentaires doivent être apportées.

Il manque:

- La présentation d'un planning sur un temps suffisamment long (8 à 14 semaines) avec la prise en compte des congés, des stages des arrêts maladies.
 Cela permettrait de se faire une idée claire du fonctionnement du service réunifié.
- L'évaluation de la charge de travail individuelle de chacun des brigadiers. Dans le document fourni, l'évaluation de la charge de travail est globale.

RÉSOLUTION SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE L'INFORMATION-CONSULTATION SUR L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE SUPPORT DIFFUSION DU CSE SIÈGE FRANCE.TV

- Des précisions sur les formations prévues, y compris certifiantes, la partie formation semble en effet sous-dimensionnée.
- Des informations complémentaires sur les conditions de travail et les missions des ARS pro-actifs et des ARS réactifs, notamment dans les moments où ils seront seuls.

Il ressort des informations délivrées dans cette première partie de l'information consultation, que ce projet aura non seulement des conséquences sur l'organisation du travail mais aussi sur les rémunérations.

Les élus invitent donc la direction à se rapprocher des équipes concernées, et des organisations syndicales, afin de mener des négociations pour compenser les effets négatifs de la nouvelle organisation proposée.

Le 12 juillet 2023

VOTANTS: 26

POUR: 26
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

Les organisations syndicales SNJ, CGT, FO, UNSA, CFDT et CGC s'associent.



AVIS DES ÉLUS DU CSE SIÈGE SUITE À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les élus du CSE Siège ont pris connaissance du rapport de la Commission égalité Femmes/Hommes qui leur a été présenté. Ils notent des points positifs comme :

- La progression vers la parité à France Télévisions : 50,3 % de femmes
- Un objectif affiché de rajeunir l'entreprise en lien avec la RCC et l'accord GPEPP
- Le recrutement de jeunes en alternance, majoritairement des femmes (11 femmes et 4 hommes)

Le congé paternité allongé à 50 jours, représente une vraie impulsion culturelle!

Mais ils regrettent de ne pas avoir pu analyser plus finement les données transmises qui restent sur certains sujets vagues :

- Les tableaux présentés ne donnent pas suffisamment d'informations sur les emplois administratifs présents dans l'entreprise et ne permettent donc pas de suivre de manière précise la part des femmes dans ces métiers.
- La présentation par groupes de métiers, et non par métiers, ne permet pas le suivi de carrières des femmes comme des hommes, elle ne permet pas non plus de savoir précisément quel est leur nombre.
 - La commission demande qu'une distinction claire soit faite entre personnels Technique et Administratif, ceci afin de faciliter les comparatifs.
 - Il en est de même pour les évolutions de salaires, or plus on monte en grade, moins il y a de femmes, chez les PTA et journalistes.
 - Comment s'opère le delta?
- Certains salariés ont un statut dont ils ne remplissent pas les fonctions (exemple des « Envoyé(e)s Spéciaux Permanent(e)s ») : rédacteurs en chefs ou journalistes, ils n'apparaissent pas dans les tableaux.
 - Ces données ne permettent donc pas une analyse claire de leur évolution.
- Concernant les arrêts maladie de courte durée, il est difficile de les interpréter. Sontils le signe d'une meilleure santé des salariés ou au contraire du renoncement aux

Avis des élus du CSE siège suite à la présentation du rapport de la commission égalité professionnelle

soins des salariés en télétravail?

D'ailleurs, la commission souhaiterait que lors de la prochaine commission une page soit dédiée au télétravail.

L'idée est de savoir quels sont les métiers les plus concernés, quelle est la part des femmes et des hommes en télétravail et quels sont les incidences du télétravail sur les relations à l'entreprise.

Ils constatent que l'égalité est dure à atteindre chez les journalistes. La parité progresse mais se fait toujours attendre dans les fonctions de l'encadrement.

Ils demandent un effort à la direction vis-à-vis de la population des journalistes femme.

Enfin, s'ils saluent le travail de la direction en matière de lutte contre le harcèlement et la discrimination, les élu(e)s estiment qu'un travail important reste à faire.

Ils souhaitent que les formations soient proposées à l'ensemble des salariés et demandent qu'elles ne prennent pas la forme d'un cours de e-learning qui ne permet pas de mesurer l'implication de ceux qui la suivent.

À ce propos, les élus renouvellent leur demande de plus de collaboration entre la direction et le référent harcèlement du CSE Siège.

Le référent harcèlement du Siège a rappelé lors de la réunion de la commission que l'absence d'échange entre la direction et l'élu de l'instance devenait problématique. L'absence d'accord QVCT, faute de signataires, ne doit pas empêcher la direction d'établir une véritable transparence sur ces dossiers sensibles de harcèlement moral ou sexuel.

Le 12 juillet 2023

VOTANTS: 26

POUR: 26
CONTRE: 0
ABSTENTIONS: 0

Les organisations syndicales SNJ, CGT, FO, UNSA, CFDT et CGC s'associent.



AVIS DES ÉLUS DU CSE SIÈGE SUITE À LA PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT BILAN 2021-2022

Les élus du CSE Siège ont pris connaissance des bilans logement 2021 et 2022, avec les documents communiqués par la Direction de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail et les compléments d'information délivrés lors des échanges.

Le constat est implacable : les chiffres sont en forte diminution. En 2022, 35 salariés (es) ont pu être logés dans le parc social. En 2021, 22, seuls 4 en 2020, contre 26 en 2019 et 35 en 2018.

Malgré une subvention de 2 497 328 € versée au Groupe Action Logement en 2022, et une subvention de 2 486 624 € en 2021, les élus constatent une diminution constante de l'attribution de logements sociaux aux salariés de France Télévisions.

La raison ? Les salariés de FTV ne sont pas prioritaires pour une grande majorité d'entre eux, car ils sont considérés comme "privilégiés" ou gagnant "trop", par rapport aux plus précaires. Le ratio entre la cotisation et le nombre de logements pose question même si on sait que ces cotisations servent à soutenir un dispositif national.

Les demandes sont, dans la réalité, peu nombreuses et c'est peut-être ce qui interpelle le plus... Sans doute faut-il revoir la communication afin d'inciter les personnes à solliciter le service. Les chiffres sont là, moins de 100 personnes ont saisi la cellule logement au cours de l'année 2022, or une demande sur 4 trouve une solution!

Au regard de ces résultats, les élus demandent à la direction de renforcer la communication sur le service interne d'aide au logement.

AVIS DES ÉLUS DU CSE SIÈGE SUITE À LA PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT BILAN 2021-2022

Ils souhaitent aussi qu'une réflexion soit menée afin d'explorer d'autres pistes qui permettraient de répondre aux mieux aux attentes des salariés(es).

Le bureau du CSE propose d'être associé à la recherche de solutions qui impliqueraient son engagement, en diffusant par exemple les petites annonces des salariés.

Le 12 juillet 2023

VOTANTS: 26

POUR: 26
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

Les organisations syndicales SNJ, CGT, FO, UNSA, CFDT et CGC s'associent.